



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

(en application de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures; le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 20 (de la délibération 1 à 3) – 21 (de la délibération 4 à 11)
Représentés : 3 (de la délibération 1 à 3) – 4 (de la délibération 4 à 11)
Absents : 4 (de la délibération 1 à 3) – 2 (de la délibération 4 à 11)
Votants : 23 (de la délibération 1 à 3) - 25 (de la délibération 4 à 11)

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Yohann TANGUY, Marc VAN WAYENBERGE, François FERRY, Jean-Pierre FRANCHI, Marc ERETEO et Mesdames Marie-France LOUET, Valérie PELLERIN, Angélique CHATAIN, Sophie VILLEVAL, Michèle OTTOMBRE-BORSONI et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN), Monsieur Pierre LARA (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET) et Monsieur Claude BLANC (Pouvoir à Monsieur Marc ERETEO) ; Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Mme Sandra NIRANI) (à partir de la délibération n°4 à 11).

ABSENTS : Mesdames Claudette GALLET, Sandra NIRANI (de la délibération 1 à 3), Isabelle PIANA (de la délibération 1 à 3) et Monsieur Adrien VIVES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

Monsieur Franck OLIVIER, en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.

Il procède à l’appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 est adopté à l’unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Décision du Maire n°26/2021 : Mise en place d’un prêt exercice 2021.
- Décision du Maire n°27/2021 : Marchés d’assurance de la commune 2022-2024.
- Décision du Maire n°28/2021 : Marchés de Noël – gratuité des exposants.

ORDRE DU JOUR

INSTANCES

1. Modification de la composition des commissions municipales.

ADMINISTRATIF

2. Cimetière communal : rétrocession de concession de caveau.
3. Mise à jour des tarifs pour l'occupation du domaine public.

INTERCOMMUNALITE

4. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition du personnel communal à la CAPG pour l'exercice de sa compétence petite enfance et jeunesse.

JEUNESSE

5. Passeport jeunes – approbation et lancement du projet.
6. Convention d'utilisation des locaux entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, l'école primaire et le Conservatoire Départemental de Musique.

AMENAGEMENT – URBANISME

7. INFORMATION de lancement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

TRAVAUX

8. Cimetière communal : abattage des cyprès.
9. Construction d'un nouveau moulin à huile – Adjonction d'un hangar pour les services techniques – Approbation du projet – Autorisation de signer le permis de construire

FINANCES

10. Décision budgétaire modificative n°2 .
11. Modification de la demande d'attribution de la dotation cantonale d'aménagement 2021.

AFFAIRES DIVERSES

DELIBERATION n° 1 (n°2021-096) : Modification de la composition des commissions municipales .

RAPPORTEUR : M. Christian ZEDET, Maire.

Madame Augusta ROQUIER est désignée, à l'**unanimité**, membre des commissions suivantes :

- Affaires sociales et des solidarités,
- Education, sécurité et communication,
- Associations, jeunesse, sports et loisirs
- Démocratie participative.

Et Madame Angélique CHATAIN est désignée, à l'**unanimité**, membre de la commission suivante :

- Urbanisme, habitat, aménagement du territoire, agriculture.

DELIBERATION n° 2 (n°2021-097) : Cimetière communal : rétrocession de concession de caveau.

RAPPORTEUR : M. Franck OLIVIER, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter cette rétrocession pour un montant s'élevant à 1 509,46 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce caveau au tarif d'un caveau d'occasion de 1500 € sans la pierre tombale ou 2000 € avec la pierre tombale.

DELIBERATION n° 3 (n°2021-098) : Mise à jour des tarifs pour l'occupation du domaine public.

RAPPORTEUR : M. Thibault DESOMBRE, Adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la mise à jour des tarifs pour l'occupation du domaine public.

DELIBERATION n° 4 (n°2021-099) : Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition du personnel communal à la CAPG pour l'exercice de sa compétence petite enfance et jeunesse.

Arrivée de Mme NIRANI Sandra

RAPPORTEUR : Mme Marie AMMIRATI, Adjointe au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de cette convention,
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal dans le cadre de cette compétence petite enfance et jeunesse.

DELIBERATION n° 5 (n°2021-100) : Passeport jeunes – approbation et lancement du projet.

RAPPORTEUR : M. Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de ce projet « Passeport jeune »,
- **D'APPROUVER** la charte « Passeport jeune » ci-annexée,
- **DE DIRE** que chaque année, une somme sera inscrite au budget communal pour financer cette action.

DELIBERATION n°6 (n°2021-101): Convention d'utilisation des locaux entre la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, l'école primaire et le Conservatoire Départemental de Musique.

RAPPORTEUR : Mme Marie AMMIRATI, Adjointe au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** la signature de cette convention.

DELIBERATION n° 7 (n°2021-102) : INFORMATION de lancement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

RAPPORTEUR : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu les informations ci-dessus et pris connaissance du projet, le Conseil municipal :

- **PRENDRE ACTE** du lancement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme selon les éléments sus mentionnés et en application des articles L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme.

DELIBERATION n° 8 (n°2021-103) : Cimetière communal : abattage des cyprès.

RAPPORTEUR : M. Franck OLIVIER, Premier adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'abattage des cyprès situés à côté de l'entrée, place Pierre CHARPY,
- **DE DIRE** que la somme nécessaire à leur abattage et leur remplacement sera inscrite au budget 2022.

DELIBERATION n° 9 (n°2021-104) : Construction d'un nouveau moulin à huile – Adjonction d'un hangar pour les services techniques – Approbation du projet – Autorisation de signer le permis de construire.

RAPPORTEUR : M. Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de la construction d'un hangar pour les services techniques au-dessus du moulin à huile,
- **D'APPOUVER** le dépôt d'un permis de construire modificatif en co-construction ou d'un nouveau permis de construire en co-construction et **D'AUTORISER** Monsieur le maire à le signer.

DELIBERATION n° 10 (n°2021-105) : Décision budgétaire modificative n°2.

RAPPORTEUR : M. Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires ci-dessus.

DELIBERATION n° 11 (n°2021-106) : Modification de la demande d'attribution de la dotation cantonale d'aménagement 2021.

RAPPORTEUR : M. Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes l'attribution de la dotation cantonale en vue de la réalisation du programme de voirie désigné ci-dessus.
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel modifié ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de cette programmation.

AFFAIRES DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 14.

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

